



AVIS PUBLIC

RÔLE TRIENNAL 2017-2018-2019

DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2019

AVIS est donné que le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Boisbriand pour l'exercice financier 2019 a été déposé au bureau de la greffière par l'évaluateur municipal le 12 septembre 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1), toute personne qui a un intérêt à cet effet, peut déposer à l'égard du rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

1° être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant;

2° être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Ville de Boisbriand
Bureau du greffier
940, boulevard de la Grande-Allée
Boisbriand (Québec) J7G 2J7

3° être produite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;

4° être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement sur le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une plainte au Tribunal administratif du Québec (RLRQ, chapitre J-3, r. 3.2).

Toute personne intéressée peut consulter le rôle d'évaluation foncière et le sommaire indiqués dans cet avis, au Greffe de la Ville de Boisbriand, au 940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120, durant les heures régulières de bureau.

Boisbriand, ce 3 octobre 2018.

La greffière,
Me JOHANE DUCHARME, OMA
2018.75